

# Jacques Toubon: « Tenir bon sur les principes »

Le Défenseur des droits interviendra aujourd'hui à Toulon, parrain du 3<sup>e</sup> Salon livres justice et droit. Inlassable, de pied ferme, il répond sur l'actualité. Pourfendeur de la realpolitik

Il se méfie de ce qu'on « fait dire à l'opinion publique », cite méticuleusement les textes de loi, comme les sources de toute chose publique. Jacques Toubon est Défenseur des droits jusqu'au bout de la voix.

La sienne, il la porte « là où est la demande sociale », de la lutte contre les discriminations, à la verte critique de la politique migratoire française. Et assure qu'il a toujours été de ce côté-là, tout au long de sa carrière politique, plutôt un libéral (socialement), qu'un conservateur, avec « une opinion sur l'humanité qui est extrêmement ouverte ».

De l'identité française, il rappelle qu'elle a été « fabriquée – c'est le mot qu'emploient les historiens – fabriquée notamment par l'apport des immigrés ». Le droit du sol en a découlé, au XIX<sup>e</sup> siècle. Celui-là même qui pourrait être remis en question aujourd'hui à Mayotte. Jacques Toubon répond sur tous les sujets – forcément sensibles. Avant de débattre aujourd'hui à Toulon de « La justice des mineurs, entre citoyenneté, éducation, religion, laxisme et répression » – un autre grand chantier.

**Dans les Alpes-Maritimes, la préfecture a été condamnée pour des expulsions de mineurs migrants. Qu'en pensez-vous ?**

On connaît quelques points en France, où pour des raisons géographiques évidentes, les situations peuvent aller jusqu'au contentieux – comme dans les Alpes-Maritimes. Deux questions se posent. L'une technique, juridique: que peut-on faire ou ne pas faire, conformément à la loi? Prendre des mineurs d'un côté de la gare et les mettre de l'autre côté, si j'ose dire, sans autre forme de procès, c'est illégal. Mais il y a aussi une position qui



(Photo Jean-François Ottonello)

repose sur un principe plus général: les mineurs étrangers doivent être considérés comme des mineurs. Et secondairement comme des étrangers. Je ne le dis pas parce que c'est mon opinion,

“ Les mineurs migrants sont d'abord... des mineurs ”

c'est l'application des conventions internationales des droits de l'enfant.

**Cette position fondée sur le droit vous semble-t-elle aller à contre-courant de l'opinion publique en France ?**

Je ne crois pas que cette position soit à contre-courant en ce qui concerne les mineurs en France. Je n'ai vu aucun sondage, dans

lequel on dirait qu'il faut les traiter comme tout le monde. Je pense qu'il faut faire attention à ce qu'on fait dire à l'opinion publique sur ces sujets. Pour nous, le principe est que ces mineurs soient traités comme des mineurs et pas comme des étrangers. C'est-à-dire, dans la filière de protection sociale de l'enfance, par les départements, et non par le ministère de l'Intérieur.

**Même s'ils sont considérés fondamentaux, ces droits sont-ils discutés.**

Est-ce qu'on considère que tout est relatif, toutes les valeurs, tous les droits, tous les principes. Qu'il n'y a rien d'absolu, et qu'on peut tordre tout ça, en fonction de ce qu'on appelle, un terme très pompeux, « le principe de réalité »? Le principe de réalité, ça veut dire « je fais ce que je peux, en fonction des sous dont je dispose et selon ce qui paraît être la pente majoritaire de ceux dont je brigue les suffrages ». C'est ça le principe de réalité. À partir de là naturellement, on peut aller dans la remise en cause de tout!

**Comme celle du droit d'asile ?**

Je prends le discours de gens éminents qui disent: « Ah oui! Le droit d'asile a été mis en place dans la foulée de la Seconde Guerre mondiale. Tout ça n'est plus de mode. Aujourd'hui, en 2018, avec les mouvements de migration, les conflits, on doit réfléchir à adapter, restreindre le droit d'asile. » Là, on est en plein dans la négation de

principes sur lesquels on a décidé de tenir. On connaît ce genre d'opinion, ce genre de discours que je qualifierais de relativiste, ou de realpolitik. Si vous faites ça, c'est la mise en cause de droits qui sont ceux de l'humanité tout entière.

**Le gouvernement fait-il fausse route quand il se questionne sur le maintien du droit du sol à la maternité de Mayotte ?**

Pour le Défenseur des droits, c'est évident. Parce que si vous remettez en cause le droit du sol à Mayotte, un département français, vous mettez le doigt

“ À Mayotte, ce serait un retour en arrière ”

dans une évolution – et pourquoi pas dans le Finistère, ou dans les Alpes-Maritimes? Nous avons assumé une responsabilité historique, en acceptant de traiter la question selon le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Mahorais se sont autodéterminés en département. Aujourd'hui, il faut assumer ce choix, c'est un morceau de la République, au milieu de l'océan Indien. Ce serait un retour en arrière de ne pas considérer Mayotte comme un département comme les autres.

**Les avis du Défenseur des droits ont-ils des effets concrets ?**

C'est un rôle de vigie, par exemple dans un contexte sécuritaire où il est difficile de donner la priorité au droit. Quand le Défenseur dit des choses sur les contrôles d'identité discriminatoires et qu'en fin de course, cinq ans après les faits, la Cour de cassation vient dire exactement ce que nous avions écrit sur le caractère discriminatoire de certains contrôles d'identité – et que la responsabilité de l'État est engagée –, c'est clair, nous avons fait avancer les choses. Et forcément, le ministère de

“ Nous avons fait avancer les choses ”

l'Intérieur, la police nationale et la gendarmerie nationale ne peuvent plus agir dans le même cadre, compte tenu de cette jurisprudence.

**Votre parcours politique peut sembler éloigné de votre mission actuelle. Qu'est-ce qui vous y aurait préparé ?**

J'ai été député 16 ans. J'ai toujours été attentif à ces questions de droits de l'Homme. J'ai toujours été de ceux qui ont défendu la position d'une cloison étanche avec le Front national. Dans mon parcours d' élu local, j'ai été maire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il y a là le monde entier, une grande diversité ethnique, religieuse, sociale... C'est une expérience qui m'a énormément marqué et m'a donné une opinion sur l'humanité, qui est extrêmement ouverte, parce que j'ai toujours bien vu qu'il n'y avait pas de différence intrinsèque entre les Humains. Leur couleur était différente, leur taille, mais ils jouissaient tous des mêmes droits. L'identité française est multiple et pas essentialiste, ni renfermée sur des générations de personnes toutes nées sur le plateau du Massif central. C'est la raison du principe du droit du sol, qui est constitutif de la manière dont la nation française a été fabriquée depuis 150 ans.

**PROPOS RECUEILLIS PAR SONIA BONNIN**

**3<sup>e</sup> Salon livres justice et droit**

Faculté de droit, campus de Toulon, de 10 h à 19 h, entrée libre et gratuite, jusqu'à demain. Aujourd'hui: 9h30, table ronde Les mineurs et la justice, en présence de Jacques Toubon et 18h30, grand entretien avec Jacques Toubon, parrain du salon.

## Bio express

**Depuis 2014 :** Défenseur des droits, choisi par François Hollande, président de la République – ce qui avait fait grincer des dents à gauche.

**2004-2009 :** député européen.

**1995-1997 :** ministre de la justice sous deux gouvernements Juppé.

**1993-1995 :** ministre de la Culture et de la Francophonie.

dans le gouvernement Balladur. S'engage dans la défense de l'exception culturelle, ainsi que de la langue française, en luttant contre l'usage de mots franglais.

**1981-1995 :** député RPR de Paris. Est favorable à l'abolition de la peine de mort et vote, en 1981, l'article qui la supprime. Mais il ne vote pas l'ensemble du projet de loi, car celui-ci ne prévoyait pas « une révision de l'échelle des peines ».